



COLLÈGE SAINT-ÉTIENNE
secondaire

Av. des Prisonniers de Guerre 36
1490 Court-Saint-Étienne
Tél. 010 61 27 56
accueil.cse@cste.be
Matricule: 2.412.0656.012

Court-Saint-Etienne, le 23 mai 2019

Concerne : les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Chers Parents,
Chers Elèves,

L'année scolaire entrant dans sa dernière ligne droite, vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'organisation de la session d'examens de juin.

1. Examens

Les examens se dérouleront du mardi 11 au mercredi 19 juin inclus pour les élèves de 3^o, 4^o, 5^o et 6^o. Le calendrier et l'horaire des examens ont été transmis au journal de classe par les titulaires de classe, car ils peuvent dépendre des options suivies. Ces informations sont également disponibles sur la page d'accueil de notre site Internet.

2. Horaire particulier de ces journées

Durant la session, les examens ont lieu sur deux périodes : *

- P1 : de 8h45 à 10h15
- P2 : de 10h30 à 12h

*sauf indications contraires du professeur.

A noter que les élèves sont attendus dans leur local d'examens dès 8h40 précises, heure à laquelle les portes de la classe seront fermées, afin de pouvoir débiter les épreuves dès 8h45, dans de bonnes conditions pour tous. Nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant respecte cet horaire.

Pour les épreuves externes des élèves de 6^{ème}, l'horaire est légèrement modifié :

- P1 : de 8h30 à 10h15
- P2 : de 10h30 à 12h10

Les élèves sont attendus dans leur local dès 8h25 précises, afin de commencer les épreuves à 8h30.

3. Session aménagée « dys »

Lors des examens de décembre 2018, votre enfant a eu la possibilité de passer les épreuves en bénéficiant de l'aménagement mis en place pour les élèves souffrant d'un trouble de l'apprentissage (local à part, temps plus long, éventuels aménagements dans la mise en page du questionnaire).

Nous reconduisons ce dispositif au mois de juin : nous considérons comme acquises les inscriptions des élèves qui en ont bénéficié en décembre ou qui en ont fait la demande depuis, sur base d'une attestation médicale.

Dans ce cas, votre enfant est attendu dès 8h25 pour débiter son premier examen.

A noter que les élèves présentant des épreuves externes sont attendus à 8h10.

Attention : pour éviter des confusions et des problèmes d'organisation, un élève bénéficie de cette session aménagée pour les épreuves de toutes les disciplines.

4. Conseils de classe

Les élèves sont en congé dès la fin de leur session d'examens, du jeudi 20 juin au mardi 25 juin. En effet, professeurs et éducateurs se réunissent en Conseils de classe pour examiner les résultats et décider de la certification de l'année scolaire de votre enfant. Le Collège demeure bien entendu ouvert aux élèves dont les parents souhaitent qu'ils y soient accueillis, mais il n'y a pas d'activités organisées, excepté les stages « Délibère-toi ! ».

La proclamation des élèves des classes terminales aura lieu le vendredi 21 juin à 19h00.

5. « Délibère-toi »

Cette année encore, nous participons au projet « Délibère-toi ! » en accueillant au Collège différents stages pendant les jours de délibération. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au courrier que vous avez déjà reçu à ce sujet et/ou au site internet www.delibere-toi. Pour rappel, une inscription préalable est obligatoire.

6. Communication des résultats

A la fin des délibérations de nos rhétoriciens, la Direction contactera personnellement les élèves en situation d'échec.

Au terme des délibérations des autres niveaux d'études, les résultats (attestation obtenue) seront communiqués aux élèves de manière individuelle, au bureau d'accueil, le mardi 25 juin entre 17h et 19h30.

7. Remise des bulletins – travaux de vacances et tests

Les parents et les élèves sont invités à rencontrer les titulaires de classe et éventuellement les professeurs non-titulaires, le **MERCREDI 26 juin entre 14h00 et 19h00**. Nous vous saurions gré de compléter le talon ci-joint afin d'organiser ces rencontres au mieux.

Le point IV du Règlement des études (présent dans le journal de classe, la brochure verte « Organisation Générale de l'année 2018-2019 », pages 42-43, et sur le site web www.cste.be/cse) précise les modalités et les procédures de conciliation interne et de recours.

Il est possible que votre enfant doive réaliser un travail de vacances et présenter un test de remise à niveau le 2 septembre : dans ce cas et en fonction des nécessités, les professeurs concernés auront la possibilité de fixer un rendez-vous à votre enfant le 27 juin.

La présence des élèves les 26 et 27 juin est donc primordiale.

8. Reprise des journaux de classe et des archives

Pour le vendredi 7 juin au plus tard: reprise des journaux de classe de toutes les classes, selon les consignes du titulaire. **Ce document doit être soigneusement complété avant dépôt.** Si le journal de classe n'est pas complet, votre enfant sera sanctionné d'un jour obligatoire de remise en ordre à prester à l'école pour le compléter, sous la supervision d'un éducateur : le vendredi 21 juin à 9h, pour les élèves du D2 et du D3.

Le mercredi 19 juin de 10h30 à 13h00 ou le jeudi 20 de 10h30 à 13h00 : reprise des archives de 6^e GT; les élèves des autres niveaux sont tenus de garder soigneusement leurs cours chez eux jusqu'à la fin des études secondaires et de les tenir à disposition des éventuelles inspections.

9. Sécurité et mobilité

Nous sommes fréquemment interpellés par nos élèves concernant la sécurité sur le parking du Collège, principalement en raison des véhicules stationnés sur la bande réservée aux piétons et cyclistes. Nous vous demandons dès lors d'être particulièrement attentifs à respecter ces espaces « protégés ».

Nous reviennent également des retours inquiétants selon lesquels certains de nos élèves devant prendre le train traversent les voies ferrées alors que les barrières sont baissées : nous vous demandons d'insister auprès de vos enfants pour qu'ils respectent ces conditions minimales de sécurité.

Le 12 juin, nous encourageons tous nos élèves à participer à l'opération « **A vélo à l'école** » (Action organisée par le Gracq - Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens). Vous recevrez prochainement un e-mail spécifique à ce sujet.

10. « Respecte mon pote » - Stop au harcèlement scolaire

Afin de rendre plus visible notre combat contre le harcèlement, des bracelets seront proposés prochainement à la vente au sein de l'école. Vous recevrez prochainement un e-mail spécifique à ce sujet.

Nous vous remercions de votre bonne attention et vous prions de croire, Chers Parents, Chers Elèves, en notre entier dévouement.

Yorick Czarnocki
Directeur adjoint

Cécile André
Directrice

✂ _____

TALON à remettre au titulaire de classe (titulaire TT pour l'option Education Physique) au plus tard le LUNDI 3 JUIN

Remise des bulletins

Madame et/ou Monsieur

parent(s)/tuteur(s) de l'élève : (nom-prénom-classe)

demande(nt) un rendez-vous avec le titulaire de classe le mercredi 26 juin 2019 selon l'horaire préférentiel (choisir une période) :

- | | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <input type="radio"/> | entre 14h00 et 15h00 | <input type="radio"/> | entre 17h00 et 18h00 |
| <input type="radio"/> | entre 15h00 et 16h00 | <input type="radio"/> | entre 18h00 et 19h00 |
| <input type="radio"/> | entre 16h00 et 17h00 | | |

En cas d'impossibilité pour venir au Collège reprendre le bulletin de votre enfant le 26 juin, il est impératif de prendre directement contact avec la Direction.

Date :

Signature :